



Mme Marisol Touraine  
Ministre des Affaires sociales et de  
la santé  
14 Avenue Duquesne  
75700 PARIS

Madame La Ministre,

La réforme territoriale a conduit à une réduction du nombre de régions suite aux fusions intervenues sur tout le territoire.

Conséquence de cette réforme, les Agences régionales de santé se sont regroupées ainsi que les instances qui y sont rattachées et parmi celles-ci, la Commission régionale paritaire.

Nous sommes attachés à cette instance qui représente actuellement l'échelon de représentation médicale syndicale le plus proche du terrain. A l'heure des Groupements hospitaliers de territoire, nous souhaitons que la Commission régionale paritaire soit en mesure de s'impliquer d'avantage dans le dialogue social indispensable qui doit s'établir dans chaque territoire afin que cette réforme majeure de l'organisation hospitalière soit un succès.

C'est pourquoi nous réclamons que le nombre des représentants syndicaux des Commissions régionales paritaires soit augmenté de 2 titulaires et 2 suppléants, à 4 titulaires et 4 suppléants afin de répondre aux attentes des praticiens hospitaliers et des institutions territoriales.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Dr Max Doppia, Avenir Hospitalier  
Dr Norbert Skurnik, CMH  
Dr Jacques Trévidic, CPH  
Dr Rachel Bocher, INPH  
Pr Sadek Beloucif, Snam-HP